



Entraide et solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)
Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BL 91 -75014 Paris
Tel : +33 6 78 64 79 69
Courriel : entraideca@af447.fr
Site Web : www.asso-af447.fr
Présidente : Danièle Lamy

M. le Président
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner la parole en qualité de présidente de l'association
« **Entraide & Solidarité AF 447** " créée en septembre 2009.

A Paris, ce 1er juin 2009, je reçois un appel téléphonique de l'aéroport de Roissy, il était 11 h.
le vol du Rio-Paris ne répond plus... Nous apprendrons quelques heures plus tard que l'attente devenait inutile.

Ma vie, comme celle de centaines d'autres venait ce jour là de basculer.

228 victimes, 32 nationalités différentes, la plus grande tragédie aérienne de l'aviation civile française.

Le temps des interrogations a très vite envahi nos consciences : comment une compagnie nationale appréciée, comment un aéronef de la plus haute technologie, réputé indécrochable, d'un célèbre avionneur, comment ces deux entités ont-elles pu laisser se produire une telle catastrophe ?

Depuis ce jour funeste, sans interruption les épreuves se succèdent plus traumatisantes les unes que les autres :

- juin 2009 : réunion au ministère des transports, où dans une angoisse palpable fut évoqué le déroulement de la tragédie.

- puis, deux années consacrées à la recherche de l'épave jusqu'en avril 2011, découverte communiquée aux familles par les médias.

- et encore 6 mois d'attente insoutenables pour les identifications des victimes.

Il faut cependant que je rende hommage aux deux premiers juges d'instruction, Mme Zimmerman et M. Aurel, qui avec humanité nous ont réunis à plusieurs reprises, ont pris le temps de nous expliquer le déroulement de la procédure d'instruction et répondre aussi à nos questions.

Malgré tout, tout au long de ces 12 années interminables, contre vents et marées, d'expertise en contre expertises et que dire entre autres de ces **Pitots** finalement innocentées bien **qu'interdites les semaines suivant l'accident et depuis, les incidents ont disparu**. Notre quête de vérité n'en ressortait que plus renforcée.

Pourtant, en dépit des conclusions divergentes des 2 rapports d'expertise, les juges d'instruction ont prononcé en août 2019 une ordonnance de non-lieu à l'égard d'Air France et d'Airbus, une décision judiciaire qui plongera les familles dans un doute profond sinon de sidération.

Où était la justice dans cette inique décision ? Nous avons le sentiment qu'elle nous avait abandonnée.

L'espoir renaîtra ces dernières semaines dans les réquisitions de Madame le Procureur Général qui d'une part, confirme notre appel et d'autre part, ordonne le renvoi devant un Tribunal Correctionnel des 2 sociétés mises en examen.

Nous poursuivrons ce devoir de mémoire jusqu'à la tenue de ce procès tant attendu à l'encontre d'Airbus et Air France. Nous souhaitons ce débat public qui mettra en lumière les comportements fautifs et les négligences de la chaîne de responsabilités.

Il serait également insupportable pour nous qu'une certaine forme d'impunité conduise à ce qu'une telle catastrophe se renouvelle.

Nous ne réclamons pas vengeance, Monsieur le Président, mais justice pour la dignité des familles et des victimes.

Je terminerai par cette citation de Condorcet :

« La vérité appartient à ceux qui la cherchent et non à ceux qui prétendent la détenir. »

Je vous remercie de votre écoute et formule des vœux pour que cette espérance née de cette dernière réquisition devienne réalité.

Danièle Lamy

Présidente "Entraide et Solidarité AF447"